

LA PRÉSIDENTE

Paris, le 8 décembre 2020

Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 2 décembre 2020, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné pour une mission de conseil méthodologique, d'expertise et de garantie sur le projet de la ville de Bourg-la-Reine visant à associer des citoyen.ne.s à une démarche participative sur les actions à mettre en œuvre sur le territoire de la commune, dans différents domaines.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général emportant des enjeux locaux environnementaux et d'aménagement du territoire et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

L'intervention de la CNDP sur ce projet a été décidée en application de l'article L.121-1 du Code de l'environnement. Comme l'indique cet article, la CNDP conseille, à leur demande, les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage (« MO ») ou personne publique responsable, sur toute question relative à la participation du public, parfois en lien avec le développement d'un plan, programme ou projet, ou d'une politique publique.

A compter de votre nomination et durant toute la phase de cette étude, il vous revient de veiller à la sincérité et l'intelligibilité de la démarche, ainsi qu'au bon déroulement de cette étude. Pour cela, votre analyse et vos recommandations devront bien évidemment être guidées par les valeurs et principes de la CNDP : l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'égalité de traitement, l'argumentation et l'inclusion.

Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu

Votre mission première est de veiller au respect du droit à l'information et à la participation des citoyen.ne.s. Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyen.ne.s et le respect de votre indépendance. En particulier, vous pouvez demander la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données, si cela vous semble nécessaire.

.../...

Jean-Marc DZIEDZICKI

Mission de conseil Ville de Bourg-la-Reine Conférence citoyenne

La demande, telle qu'exprimée par la Ville de Bourg-la-Reine, est avant tout une aide à la définition du besoin et des conseils méthodologiques sur la mise en place, l'organisation et les conclusions d'une conférence citoyenne. **Une tel appui nécessite que vous puissiez également intervenir en amont de cette démarche** pour émettre des prescriptions sur la méthode de travail envisagée. A ce stade, la Ville de Bourg-la-Reine envisage d'organiser, pour engager sa démarche globale, un cycle de conférences et d'ateliers pour dresser un diagnostic et des perspectives pour le territoire. La Ville de Bourg-la-Reine se déclare prête à échanger sur la méthode de cette première phase avec le représentant désigné par la CNDP et à l'ajuster.

L'ampleur des sujets que la Ville souhaite aborder (urgence climatique, identité de la ville, liens sociaux) peut agir comme un frein à l'implication des citoyen.ne.s dans la démarche, notamment par la dilution du lien à la décision que cela peut engendrer. Afin de remédier à cette difficulté, vous émettrez des préconisations sur le **cadrage de la démarche**, afin qu'il soit rendu le plus intelligible pour tou.te.s : quel est le lien avec le programme électoral de l'équipe municipale ? quelles sont les attentes de la Ville, par ordre d'importance ? quelles sont les marges de manœuvre du public et le niveau d'intervention de ses contributions ? Par exemple, débattera-t-on d'orientations générales pour faire évoluer le programme de l'équipe municipale, d'un programme d'actions globales copiloté par les services et un groupe de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort, ou bien d'actions concrètes et localisées que les citoyen.ne.s devront auto-porter eux.elles-mêmes ?

Recommander des modalités participatives adaptées au contexte et analyser les dispositifs mis en œuvre

Votre rôle ne peut en aucun cas être assimilé à celui de « caution démocratique », ni réduit à celui d'observateur du dispositif de participation des citoyen.ne.s. Par mimétisme avec la concertation préalable, **vous êtes prescripteur des modalités de la participation des citoyen.ne.s** : charge à la ville de Bourg-la-Reine de suivre vos prescriptions ou non. En matière de conception des dispositifs de participation, le choix final des modalités appartient aux organisateurs de la participation. Néanmoins, vous pourrez conseiller et recommander à la Ville des modalités complémentaires à celles envisagées actuellement, afin de corriger les biais possibles dans la mobilisation d'un jury.

Vous devez notamment prêter la plus grande attention au champ et la qualité des documents à remettre au public : **qualité de l'information (complétude, accessibilité, intelligibilité...), modalités d'échanges directs entre le public et les experts, équilibre dans le choix de ces derniers, ou encore, mise en débat de sujets qui méritent d'être approfondis.**

Dans la préparation des ateliers de la phase 2, vous veillerez notamment à **l'inclusion des publics les plus éloignés de la décision.**

Votre mission consiste également à participer aux conférences et ateliers, à observer leurs conditions de déroulement et à y porter un regard critique et constructif. Vous pouvez à tout moment intervenir pour demander des ajustements nécessaires en matière d'outils, d'information et vous pouvez également **demander la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données ou d'études complémentaires**, si cela vous semble nécessaire. Vous ne devez pas permettre que des questions adressées restent sans réponse. Vous devez veiller en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations, avoir accès à de la formation, en tant que de besoin.

=

Être accessible en tant que défenseur d'un droit

Vous devez également vous rendre visible et accessible pour les citoyen.ne.s et expliciter votre rôle et votre statut indépendant liés à votre nomination par la CNDP. Le jury doit par exemple pouvoir vous contacter directement par le biais de votre adresse mail.

Vous constituez un recours possible en cas de désaccord sur le déroulement de la démarche. Si vous êtes sollicité par des participants et si vous jugez que les réclamations sont fondées, vous devez les porter auprès de la Ville de Bourg-la-Reine et lui demander de les considérer, tout en veillant à respecter votre neutralité, votre impartialité ainsi que l'égalité de traitement de tou.te.s. Si vos recommandations suite à ces réclamations ne sont pas prises en compte, vous devrez faire état de ces difficultés dans votre rapport. Vous pouvez à tout moment interpeller la CNDP pour qu'elle vous appuie directement dans vos demandes.

Assurer la transparence de la démarche et veiller au respect des engagements pris

Je vous invite, au fur et à mesure de votre mission, à rédiger des notes d'observations, qui ont pour but de rappeler aux organisateurs les règles de base relatives à la concertation et la participation du public selon les principes de la CNDP, ainsi que toute remarque que vous jugerez utile dans le cadre de votre mission.

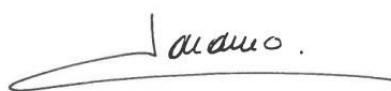
Il est nécessaire que la Ville de Bourg-la-Reine resitue clairement sa démarche. Aussi, le fonctionnement de la phase de votation imaginée par la Ville appelle à être anticipé au mieux. Il est d'une importance majeure que la Ville vous expose les conséquences possibles des préconisations des citoyen.ne.s. Quel est l'engagement politique de la Ville pour créer un lien entre ces préconisations et les décisions prises ? Quelles réponses apportées pour les propositions non prises en compte ?

Votre mission s'achève par l'élaboration d'un **bilan** présentant la façon dont s'est déroulée la démarche de la Ville et votre mission d'appui. Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées, la méthodologie retenue pour mener les débats citoyens, mettre en place les ateliers et répondre aux recommandations et votre appréciation indépendante sur la qualité de la participation menée par le MO. **Il met surtout l'accent sur la manière dont le MO a pris en compte – ou non – vos prescriptions ainsi que la prise en considération des recommandations émises par le jury.**

Vous rendrez compte dans ce rapport des interrogations et arguments exprimés dans le cadre de la démarche, vous clarifierez l'information qui manque sur ce sujet, du point de vue des citoyen.ne.s. Il conviendra également d'aborder la question du suivi et de la gouvernance de la participation du public après la phase de prise en compte des avis par la Ville de Bourg-la-Reine.

Par souci de transparence, votre rapport sera rendu public par la CNDP, mais il conviendra également de le publier sur le site Internet de la Ville de Bourg-la-Reine, de même que cette lettre de mission.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO

=